

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REPORT DE LA PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024/2025 POINT SUR L'ACTIVITÉ

Lyon - 28 octobre 2025 - 19h00

PUBLICATION DES RESULTATS 2024/2025

Eagle Football Group (« **EFG** » ou la « **Société** ») annonce le décalage de la publication de ses comptes annuels et de son document d'enregistrement universel relatifs à l'exercice 2024/2025, initialement prévue le 28 octobre 2025.

Cette décision a été prise par le Conseil d'administration de la Société, notamment dans l'attente de la finalisation de l'examen des flux entre la Société et ses parties liées mené par un cabinet externe.

La Société met tout en œuvre pour finaliser et publier ses états financiers dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 novembre 2025, et informera le marché au plus vite de la date de publication.

Ce report ne remet pas en cause la confiance de la direction dans la capacité de la Société à atteindre les objectifs visés pour la saison 2025/2026 et à respecter les engagements pris auprès des institutions, principaux fournisseurs, agents et partenaires¹. Les résultats sportifs du début de saison et le bilan du mercato estival témoignent des efforts poursuivis pour assurer la stabilité financière et opérationnelle du club à long terme.

Comme annoncé en juillet 2025, compte tenu d'un niveau élevé de charges d'exploitation, du changement de périmètre et des revenus non récurrents constatés lors de l'exercice précédent, le Groupe anticipe un résultat très fortement déficitaire au titre de l'exercice 2024/2025.

POINT SUR L'ACTIVITÉ DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2024/2025

La Société détaille ci-dessous les principaux événements ayant eu lieu depuis le 30 juin 2025 afin de permettre aux investisseurs de mieux appréhender la situation du Groupe à ce jour :

Soutien apporté par Eagle Football Holdings Bidco et ses actionnaires

En juillet 2025, dans le cadre de la procédure d'appel auprès de la DNCG (Direction nationale du contrôle de gestion), Eagle Football Holdings Bidco a octroyé un prêt de 87 M€ au profit de la Société (cette somme ayant été mobilisée auprès des actionnaires et prêteurs d'Eagle Football Holdings, dont Michele Kang). Le prêt porte intérêt au taux SOFR+ 8% (Secured Overnight Financing Rate), et a vocation à être capitalisé.

En outre, une garantie bancaire de 30 M€ a été consentie par YMK Holdings² à OL SASU pour couvrir d'éventuels besoins supplémentaires.

¹ Voir communiqués de presse de la Société des 11 et 28 juillet 2025.

² Société détenue par Michele Kang.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 28 octobre 2025

Evolution des contrôles de la DNCG et l'UEFA

<u>DNCG</u>: Il est rappelé que, selon une décision datée du 9 juillet 2025, la Commission Fédérale d'Appel de la DNCG a confirmé le maintien de l'OL en Ligue 1 pour la saison 2025/2026. Un nouvel encadrement des recrutements et une limitation de la masse salariale pour la saison 2025/2026 ont également été décidés³.

Grâce à son maintien en Lique 1, le club peut ainsi disputer l'Europa League 2025/2026.

<u>UEFA</u>: Il est rappelé que l'OL a signé le 26 juin 2025 un accord de règlement transactionnel de 4 ans avec l'instance de contrôle financier des clubs de l'UEFA (*Union of European Football Associations*), couvrant les saisons 2025/2026 à 2028/2029, qui comporte notamment une pénalité financière fixe de 12,5 M€ ainsi que des pénalités soumises à conditions, pouvant atteindre jusqu'à 37,5 M€ si l'Olympique Lyonnais ne respectait pas ses engagements financiers, qui doivent l'amener à retrouver une situation financière équilibrée en 2028⁴.

Evolution des effectifs des joueurs professionnels – performances sportives

Le Club a mené un mercato d'été 2025 avec l'objectif d'alléger très significativement sa masse salariale, dans le respect des contraintes imposées par la DNCG et l'UEFA, tout en essayant de préserver la capacité de l'équipe à atteindre l'objectif de qualification européenne.

Le bon début de saison de l'Olympique Lyonnais en Ligue 1 est en ligne, à date, avec une qualification européenne pour la saison 2026/2027.

Gestion du Groupe dans une logique de rationalisation des coûts

Le Groupe poursuit son objectif de réduction de ses frais généraux et d'exploitation.

S'agissant en particulier de la masse salariale : le Groupe bénéficie de l'effet du plan de départ volontaire mis en œuvre en 2024/2025 et de la baisse de la masse salariale joueurs du fait du trading de joueurs réalisé lors du mercato d'été 2025. Au total, la masse salariale de l'exercice 2025/2026 devrait enregistrer une forte baisse (de l'ordre de -40%).

EAG LE

Tél: +33 4 81 07 55 00 **Fax:** +33 4 81 07 45 65

Email: <u>finance@eaglefootballgroup.com</u> <u>www.finance.eaglefootballgroup.com</u>

Euronext Paris - compartiment B Indices: CAC All-Shares — CAC Consumer Discretionary Code ISIN: FR0010428771 Reuters: EFG.PA (ex OLG.PA)

Bloomberg: EFG FP (ex OLG FP) ICB: 40501030 Services de loisirs

³ Voir communiqués de presse de la Société des 9 et 11 juillet 2025.

⁴ Voir communiqué de presse de la Société du 4 juillet 2025.